

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-15-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2021

N° 15/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

Objet de la délibération :
Castel Saint Denis : Plan de financement de la phase 13

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN
Procuration	M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY
Suppléé(e)s	
Excusé(e)	M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN
Absent(e)s	M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le plan pluriannuel (phase 11 à 15) de consolidation des ruines du Castel Saint Denis qui sert de support à un chantier d'insertion,

Invité à se prononcé, le conseil, à l'unanimité :

- Accepte la poursuite du chantier d'insertion dans sa phase 13 sous réserve que les partenaires s'engagent sur les montants sollicités
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montants
Chantier d'insertion	145 000 €	ETAT / DRAC	50 000 €
Archéologie	30 000 €	Conseil Régional	50 000 €
Matériaux	15 000 €	Conseil Départemental	47 500 €
MOE	17 400 €	CCLL	59 900 €
TOTAL	207 400 €		270 400 €

- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Accepte de prendre en charge les financements non acquis

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-15-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2021